



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

Extrait conforme

Session du **1^{er} trimestre 2026**
Séance du **03 Mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SILLINGY, dûment convoqué le dix-sept février, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances en Mairie, sous la présidence de Yolande BAUDIN, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Christine PEPIN

	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yolande BAUDIN	X		
Carole BERNIGAUD		X	
Jérôme CHAMOSSET	X		
Véronique REY	X		
Séverine CARTIER	X		
Mireille CORBET	X		
Alain GIMENEZ	X		
Odile GODDET	X		
Catherine MELAINE		X	
Christine PEPIN	X		
Virginie POMMIER	X		
Martine RABEAU	X		
Patrick RAPHOZ	X		
Isabelle RAVIER	X		
Yvan SONNERAT		X	

Délibération N°2026-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR le rapport de la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération 2026-04 du 3 Février 2026, portant débat des orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'an 2026,

VU sa délibération n°2026-10 du 3 Mars 2026, portant approbation du CFU 2025 et de l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Entendu le projet de budget primitif présenté par Madame Yolande BAUDIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale pour l'an 2026



Après en avoir délibéré, ADOPTE LES DISPOSITIONS SUIVANTES

Nombre de votants	12
-------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
12	0	0

ART. 1 : Le budget primitif pour l'exercice 2026 est adopté.

ART. 2 : Ledit budget est arrêté pour sa section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 22149.40 € (vint deux mille cent quarante-neuf euros et quarante centimes). Il est voté par chapitre tel que détaillé dans le tableau ci-après, à savoir :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap. 011	Ch. à caractère général	11970.00€	Chap. 70	Produits et Services	500.00€
			Chap. 74	Dotation et participation	14500.00€
Chap. 65	Autres charges de gestion	10179.40€	Chap 75 002	Autres produits de gestion	300.00€
				Résultat 2025	6849.40€
	TOTAL	22149.4€		TOTAL	22149.40€

ART. 3 : La Vice Présidente est autorisée à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 %, des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente
Yolande BAUDIN



Le secrétaire de séance,
Christine PEPIN



Délibération exécutoire le : De sa transmission en Préfecture le : De sa mise en ligne le :
